

Ainsi parle le National. Et c'est le parti dont il est l'organe qui invite l'Assemblée à se lever pour prendre ses places et reprendre la France.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 13 mai 1872.
PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

Le procès-verbal est lu et adopté.
L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation d'une convention postale conclue entre la France et l'Allemagne.

M. le comte Horace de Choiseul vient combattre le projet, il espère que l'Assemblée gardera naturelle et vigilante des intérêts des contribuables français, n'approuvera pas un traité désavantageux devant lequel elle a toute liberté de décision, attendu que la convention postale en discussion est étrangère aux engagements français qu'une nécessité a imposée à la France lors de la conclusion de la paix.

L'orateur invoque les précédents historiques, et regrette qu'une enquête préalable n'ait pas été faite.

Sous prétexte de réciprocité, dit M. de Choiseul, les négociateurs français ont abandonné au trésor allemand une partie notable des sommes qui devraient faire retour au trésor français; ce sacrifice, selon l'orateur, s'élevait à deux millions. Ensuite, en vertu du tarif stipulé et par suite de la renonciation à toute compensation, une lettre allemande circulant en France ne paiera au trésor français qu'une taxe de 20 centimes, soit cinq centimes de moins que la lettre française.

Quant à la lettre française circulant en Allemagne, elle y paiera un droit de vingt centimes, soit sept centimes de moins que la lettre allemande. Même critique pour les lettres chargées.

L'honorable député conclut en disant que le rapport a vu toutes ces choses et a passé outre, mais que, quant à lui, il ne votera pas la convention, qu'il n'hésite pas à qualifier de honteuse. (Mouvement.)

M. de Fourquier, rapporteur, prend la défense de la convention, et proteste énergiquement contre l'épithète dont s'est servi l'orateur précédent, la commission se croit douée d'autant de patriotisme que qui que ce soit. L'honorable membre étudie ensuite le principe qui a présidé aux négociations. Sans doute, la proportionnalité des taxes, dit-il, a quelque chose de séduisant au premier abord, mais dans l'application, elle présente des difficultés insurmontables.

D'ailleurs, nous sommes liés avec d'autres pays par des conventions postales conclues sur les mêmes bases que celle à conclure avec l'Allemagne.

L'honorable rapporteur, abordant les objections présentées par M. de Choiseul, dit qu'il ne peut admettre le chiffre de la perte donnée par l'orateur précédent, qu'elle sera de 600,000 fr. au maximum, et que d'ailleurs elle sera compensée par d'autres avantages.

En cette occurrence, que fallait-il faire? ajoute M. de Fourquier. Nous avions à opter entre ces deux partis: approuver la convention ou renoncer à avoir une convention quelconque, la commission a cru de son devoir de choisir le premier parti et soumet sa décision à la haute sanction de l'Assemblée.

M. Keller vient déposer le rapport au nom de la commission chargée du projet relatif à la formation du conseil de guerre qui doit juger M. le Maréchal Bazaine et à l'augmentation du conseil de guerre.

Plusieurs voix à gauche: Lisez! Lisez!
M. le président dit que le rapport sera imprimé et distribué et donne la parole à M. de Guisard sur la convention postale.

M. de Guisard vient combattre la convention franco-allemande.
Cette convention qu'on a voulu placer sous les auspices du libéralisme, n'est, dit-il, en définitive, que l'application d'un système que l'on peut appeler le système prussien par opposition au système français. En effet, d'un bout à l'autre, le traité sacrifie et subordonne l'intérêt français à l'intérêt allemand.

L'orateur conclut en demandant que la convention soit profondément modifiée.
M. Rampont, directeur général des postes, dit que la convention n'est pas aussi défavorable qu'on l'a prétendu, puisqu'elle

est de type à celles qu'on élaborait en ce moment, le système adopté étant celui qui tend de plus en plus à se propager, comme le plus conforme au progrès moderne.

Lettre de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 13 mai 1872.

Dans quelques jours aura lieu la troisième délibération sur le projet de loi du Conseil d'Etat; nous allons voir, si l'alliance de M. Thiers et de la gauche se maintiendra et sera assez forte pour déplacer la majorité. Les promesses de M. Gambetta en faveur du vote de l'art. 3, son attitude à la tribune pendant la discussion de cet article, le scrutin où la gauche entière s'est unie au centre, les déclarations rétrospectives de M. Lehoullay sont autant de faits qui s'unissent en une seule trame pour affirmer que la gauche devient le centre de gravité du pouvoir. Et M. le comte Jambert a parlé pour tous quand il a dit à la Chambre ce jour-là: M. Thiers avait bien tendu vers cette direction, mais sa tendance était dissimulée par des oscillations alternatives qui lui permettaient d'utiliser successivement le bon vouloir de tous les partis. Il allait à gauche, mais il y allait en traquant des zig-zags.

Aujourd'hui sa politique s'est alignée à gauche des républicains, non-seulement jusqu'à les exploiter, mais jusqu'à partager leur défaite.

Sans attribuer à M. Thiers, pour l'avenir, un plan de politique régulière, logique et absolue qui n'est pas dans son caractère, nous inclinons à penser que désormais, il penchera avec plus de persistance encore vers la gauche. Nous le pensons parce que M. Thiers doit être convaincu qu'il n'obtiendra jamais de la droite la proclamation de la République.

Il s'est fait sur cette question un travail latent, successif, presque imperceptible pour ceux qui n'observent pas les choses de près, mais dont la signification est immense. Notre majorité manquée peut-être d'initiative, mais elle possède une grande force de résistance passive. Pendant longtemps, elle n'en a pas fait usage, parce qu'elle éprouvait un besoin instinctif de s'appuyer sur le pouvoir. Comme toutes les âmes sincères et honnêtes, les membres de la majorité ont dû être trompés cent fois pour être démissionnés. Mais aujourd'hui ils ont ouvert les yeux. Un fait singulier s'est produit au sein des commissions où M. Thiers se rend pour défendre ses projets de loi: On n'y discute plus avec lui. Comme si l'on craignait d'engager la lutte avec ce dialecticien redoutable qui vous déconcerte même quand il a tort, l'entrée de M. Thiers dans une commission y jette un froid. On ne lui répond pas, il sollicite les objections. Même silence. Mais après son départ, la Commission persiste dans ses vues. C'est ce qui s'est passé à l'occasion de la loi Victor LeFranc, pour la répression de la presse, comme au sujet de la motion du gouvernement qui prétendait retarder les vacances de huit jours pour précipiter pendant ce court délai le vote de l'impôt sur les matières premières. En présence de cette attitude, M. Thiers a cédé, mais elle a dû lui donner à réfléchir. Il a trop de sagacité pour ne pas avoir compris que c'est lorsque les hommes ne parlent pas qu'ils agissent. Et sa conclusion a peut-être été celle-ci: Il n'y a plus rien à tirer de ces gens-là.

Tenez pour assuré qu'il en sera de même dans la discussion de la loi mili-

taire. Il en sera de même ainsi vis-à-vis de tout projet de loi tendant à consacrer la république. M. Thiers le sent, s'il n'abandonne pas ses projets républicains, il ne lui reste plus qu'à se retirer à gauche.

Quoiqu'il en soit, le rôle de la droite n'est pas de l'empêcher, mais de se montrer aussi modéré que ferme dans sa ligne de conduite. Restons conservateurs par les procédés, progressistes par les théories. Attachons nous à grandes réformes que le pays attend de nous. Laissons indifféremment M. Thiers à ses opinions de 1830, à son rôle ingrat de champion de l'ancien régime. Mais ne lui montrons aucune rancune. N'allons pas à lui, mais montrons-lui toujours nos bras ouverts pour le cas où il se déciderait à venir à nous.

Seulement, que la majorité se tienne pour avertie qu'elle ne peut plus se fier au chef du pouvoir. C'est en elle-même et en elle seule qu'elle doit chercher son centre de gravité.

Les correspondances particulières d'Espagne continuent à démentir les dépêches mensongères de Madrid; ces correspondances confirment pleinement que les diverses provinces de la Catalogne sont sillonnées de bandes que les troupes Amédeïstes ne sont plus en mesure d'attaquer, et le gouvernement de Barcelonne demande au ministre de la guerre des bataillons qu'on ne peut lui envoyer puisque les troupes mêmes qu'on se disposait à faire partir pour l'île de Cuba ont été dirigées sur la Navarre où le général Serrano demande continuellement des renforts.

Telle est aujourd'hui la vraie situation de l'Espagne; l'insurrection carliste est formidable; le ministre Sagasta le comprend si bien qu'il demande une levée de 60,000 hommes et un emprunt de plusieurs centaines de millions.

On n'est plus à représenter les provinces basques comme le seul foyer de l'insurrection: on aurait voulu localiser la lutte et dévaster cette vaillante armée qui, depuis 14 jours, tient en échec le premier homme de guerre dont on pouvait disposer à Madrid. Le maréchal Serrano n'avance pas, Victoria est toujours cernée et Bilbao qui, depuis plusieurs jours, était entouré par les bandes Carlistes fortes de 6,000 hommes, aurait déjà capitulé, s'il faut en croire les dépêches que nous recevons aujourd'hui des frontières.

Les lettres qui nous parviennent du quartier général nous fournissent quelques détails sur le combat d'Orquieta dont l'importance, disons-le encore une fois, a été grossie d'une façon prodigieuse. Une de ces lettres est de Don Carlos lui-même et contient le détail émuivant que voici: «Le roi gravissait la montagne lorsqu'il vit arriver à lui un jeune homme dont le visage était d'une pâleur mortelle, il venait du ravin où Moriones, malgré ses efforts, était arrêté par une poignée de braves: Qu'avez-vous, dit Don Carlos à ce messager inattendu? — «Sire, permettez-moi d'embrasser votre main avant de mourir.» Comme il disait ces mots, il déboutonna sa tunique et laissa voir la blessure d'une balle qui avait traversé sa poitrine. Le Roi, ému jusqu'aux larmes, non content de lui tendre sa main, serra contre son cœur cet héroïque jeune homme. Nous croyons inutiles d'ajouter que Don Carlos, loin de se retirer en France, a pu rejoindre le gros de son armée dont il garde le commandement.

DE SAINT-CHÉRON.

Les industriels cotonniers des départements de l'Est, réunis hier à Remiremont, ont unanimement arrêté une résolution tendant à la modification des tarifs douaniers sur les bases posées dans l'enquête parlementaire de 1870, avec augmentation de droit proportionnellement au surcroît de charges résultant pour l'industrie des événements postérieurs à l'application de cette modification, notamment aux fils de numéros inférieurs à 40 et aux fils de numéros supérieurs à 40 qui ont subi une augmentation de 10 p. 100.

Le tribunal civil de Villersfranche vient de condamner la municipalité de Beaulieu à payer six mille francs de dommages-intérêts aux Frères Maristes pour leur expulsion brutale, que nous avons racontée en son temps.

COUR D'ASSISES DE LA VENDÉE (La Roche-sur-Yon). — 000. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

C'est pour la première fois que le jury de la Vendée a été saisi d'un procès de ce genre. Un ouvrier charbonnier des mines d'Olonne, le nommé Baillon, avait fait quelques jours avant Pâques le pari de commettre par dévotion, et de rapporter, l'hostie à ses camarades.

Il tint malheureusement parole. Le jour de Pâques il se levait, dès cinq heures du matin et se livrait dans plusieurs Auberges de la ville à de nombreuses libations ennonçant tout haut qu'il se préparait à remplir ses devoirs religieux. Or le soir, en effet, à la messe de huit heures se présenter à la sainte table dans l'attitude d'un homme qui accomplit un acte religieux. Il sortit aussitôt sous le porche de l'église, où l'attendaient plusieurs de ses amis.

L'un d'eux est venu affirmer à l'audience que Baillon avait, à ce moment, tiré de sa bouche une parcelle de l'hostie en disant: «Ca m'étrangle, allons à l'Auberge, je vais couler le luron.» Il entra aussitôt dans un cabaret voisin, où, en présence de nombreux témoins, il pécha du sacrilège qu'il venait de commettre, et prononça les paroles les plus sacrilèges.

M. Baile, procureur de la république, a soutenu l'aggravation dans un réquisitoire éloquent et indigné.

M. Rouillé fils, défenseur de Baillon, s'est livré à une très habile discussion pour essayer de démontrer que l'acte et les propos relevés contre son client ne tombaient pas sous l'application de la loi.

Après une assez courte délibération, le jury a rapporté un verdict affirmatif, mitigé par l'admission de circonstances atténuantes.

La cour a condamné Baillon à trois mois de prison et 50 fr. d'amende.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Il est un genre de règlements trop souvent oublié et dont l'observation est cause de nombreux accidents: nous voudrions parler de l'abandon sur la voie publique de carriages, tombereaux, etc., qui, n'étant pas éclairés la nuit, provoquent les chutes des piétons et les culbutés des autres voitures. Depuis quelques temps, les tribunaux de police semblent décidés à sévir contre ces infractions. C'est ainsi que plusieurs personnes comparaient à chaque audience devant M. le juge de paix pour avoir obstrué la voie publique par leurs voitures. — Les contrevenants sont appelés à l'ordre par une amende variant de 2 à 5 fr.

Une circulaire de M. le préfet aux maires, fait à ces fonctionnaires de nouvelles et pressantes recommandations pour la restitution à faire des armes et munitions de guerre, aux arsenaux.

Depuis la dissolution des gardes nationales, dit M. le préfet, la presque totalité des armes a été réintégrée dans les établissements, toutefois, quelques-unes sont encore restées chez des particuliers.

Il importe que toutes les armes soient déposées dans le plus bref délai, quelle que soit leur provenance. Il n'y a aucune distinction à faire sous ce rapport, ajoute

tant pour l'industrie des événements postérieurs à l'application de cette modification, notamment aux fils de numéros inférieurs à 40 et aux fils de numéros supérieurs à 40 qui ont subi une augmentation de 10 p. 100.

TRIBUNAUX

Le tribunal civil de Villersfranche vient de condamner la municipalité de Beaulieu à payer six mille francs de dommages-intérêts aux Frères Maristes pour leur expulsion brutale, que nous avons racontée en son temps.

COUR D'ASSISES DE LA VENDÉE (La Roche-sur-Yon). — 000. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

C'est pour la première fois que le jury de la Vendée a été saisi d'un procès de ce genre. Un ouvrier charbonnier des mines d'Olonne, le nommé Baillon, avait fait quelques jours avant Pâques le pari de commettre par dévotion, et de rapporter, l'hostie à ses camarades.

Il tint malheureusement parole. Le jour de Pâques il se levait, dès cinq heures du matin et se livrait dans plusieurs Auberges de la ville à de nombreuses libations ennonçant tout haut qu'il se préparait à remplir ses devoirs religieux. Or le soir, en effet, à la messe de huit heures se présenter à la sainte table dans l'attitude d'un homme qui accomplit un acte religieux. Il sortit aussitôt sous le porche de l'église, où l'attendaient plusieurs de ses amis.

L'un d'eux est venu affirmer à l'audience que Baillon avait, à ce moment, tiré de sa bouche une parcelle de l'hostie en disant: «Ca m'étrangle, allons à l'Auberge, je vais couler le luron.» Il entra aussitôt dans un cabaret voisin, où, en présence de nombreux témoins, il pécha du sacrilège qu'il venait de commettre, et prononça les paroles les plus sacrilèges.

M. Baile, procureur de la république, a soutenu l'aggravation dans un réquisitoire éloquent et indigné.

M. Rouillé fils, défenseur de Baillon, s'est livré à une très habile discussion pour essayer de démontrer que l'acte et les propos relevés contre son client ne tombaient pas sous l'application de la loi.

Après une assez courte délibération, le jury a rapporté un verdict affirmatif, mitigé par l'admission de circonstances atténuantes.

La cour a condamné Baillon à trois mois de prison et 50 fr. d'amende.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Il est un genre de règlements trop souvent oublié et dont l'observation est cause de nombreux accidents: nous voudrions parler de l'abandon sur la voie publique de carriages, tombereaux, etc., qui, n'étant pas éclairés la nuit, provoquent les chutes des piétons et les culbutés des autres voitures. Depuis quelques temps, les tribunaux de police semblent décidés à sévir contre ces infractions. C'est ainsi que plusieurs personnes comparaient à chaque audience devant M. le juge de paix pour avoir obstrué la voie publique par leurs voitures. — Les contrevenants sont appelés à l'ordre par une amende variant de 2 à 5 fr.

Une circulaire de M. le préfet aux maires, fait à ces fonctionnaires de nouvelles et pressantes recommandations pour la restitution à faire des armes et munitions de guerre, aux arsenaux.

Depuis la dissolution des gardes nationales, dit M. le préfet, la presque totalité des armes a été réintégrée dans les établissements, toutefois, quelques-unes sont encore restées chez des particuliers.

Il importe que toutes les armes soient déposées dans le plus bref délai, quelle que soit leur provenance. Il n'y a aucune distinction à faire sous ce rapport, ajoute

sur la place toute chaude encore des baisers maternels.

Madeleine, touchée de cet ingénieux manège, aurait voulu pouvoir recommencer sa vie afin de la lui consacrer toute entière.

LA TERRE PROMISE

étaient des promenades solitaires dans les environs de la ville.

TRIPLE LANTIERNE

La suite au prochain numéro.

Spécialité de dentiers en tous genres

TRAITEMENTS SPÉCIAUX POUR LE REOSESSEMENT DES DENTS

VERBRUGGE

DENTISTE

TRAITEMENT NOUVEAU DE LA BRONCHITE CHRONIQUE

GUÉRISON

M. le préfet, en ce qui concerne les tabacs par l'Etat et celles que les particuliers auraient achetées de leurs deniers à un moment quelconque.

L'administration des tabacs vient de reporter à 30 c. le prix des paquets d'un hectogramme que l'on vendait 50 c. de la nouvelle loi.

Cette mesure est des plus justes. On s'expliquait difficilement cette hausse de 20 c. sur les tabacs qui, en somme, sont exactement les mêmes que ceux que l'on débitait à 50 c. le demi-hectogramme.

Nous avons tout lieu de croire que les anciens prix seront rétablis dans peu de temps, surtout dans les zones frontalières. La vente a considérablement diminué, et les gérants des débits se plaignent de ne pouvoir subvenir à leurs frais. On parle également de remettre à 25 c. les Londres et de diminuer les cigares qui ont été portés de 15 c. à 20 c. et de 20 c. à 25 c.

Cette mesure serait, dans l'intérêt du Trésor, qui a vu tourner à son désavantage une augmentation dont le but était tout fiscal.

Nous espérons que ce retour à l'ancien état de choses aura pour résultat d'arrêter la fraude que l'Administration des tabacs ne cesse d'impuiser, à combattre, et qui a pris un développement vraiment scandaleux.

LA SITUATION SANITAIRE DES BESTIAUX

La situation sanitaire des bestiaux s'améliore de jour en jour, comme on va le voir ci-après. Ainsi, dans la période du 1^{er} au 10^{er} mai, 122 communes seulement ont été atteintes de peste, au lieu de 150 dans notre département.

DEUX DÉPUTÉS DU NORD SEULEMENT ONT PARTI DU CENTRE GAUCHE QUI ESSAIE DE SE RÉFORMER SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. le général Chazy. Ce sont MM. Corbe et de Marcère.

Par décret en date du 11 mai, M. Léon Chochoy, a été nommé préfet à Bergues, en remplacement de M. Flahout, décédé, et il a prêté serment en cette qualité devant le tribunal civil de Dunkerque à l'audience du 12 mai.

Si nos sommes bien informés, le procureur de la République doit se rendre aujourd'hui ou demain, à l'hôtel, pour ouvrir une enquête concernant l'impénétrable évasion du cabaretier Delanoy. Quant à ce dernier, il a été dirigé sur Lille, ce matin.

Hier, après-midi, à quatre heures et demie, Désiré Banoit, contre maître des mécaniciens chez M. Ernouf-Paleté, est mort subitement en donnant des ordres aux ouvriers qu'il dirigeait.

On attribue sa mort à la rupture d'un anévrysme.

En passant, ce matin, sur le pont du marché au Charbon, nous avons remarqué que plusieurs individus ne se sont pas affaissés.

Avis à qui de droit.

La nuit dernière, un cheval gris pommelé a été trouvé abandonné dans la rue Saint-Georges.

Il a été mis en fourrière à l'établissement de la Cloche, rue Neuve.

Décidément, il y a de bons types dans la fine fleur de la démocratie d'Alsace. On sent que le maître a passé par là et que les chefs ont été pris près de lui les saines doctrines. Dernièrement, nous signalions un pur, un véritable digne de la vieille grand ami de bien public qui, en obtenant illégalement la concession de l'entreprise de la mise en vente de Loos, faisait doucement glisser de la poche des contribuables dans la main de la modeste somme de 150,000 fr. Aujourd'hui nous retrouvons devant le tribunal civil un jeune homme qui a

tendrez, n'est-ce pas, à le trouver plus élégant? Eh! mon Dieu, à quoi m'eût servi de forner? quel ornement pour moi eut valu celui-là?

Et elle lui montra son enfant qui dormait.

André s'approcha d'Amaury, se pencha sur son front, le baisa doucement pour ne le point éveiller; puis, se tournant vers Madeleine, il lui prit la tête à deux mains, l'appuya contre sa bouche et s'enfuit.

André, de retour dans sa chambre, se jeta tout habillé sur son lit. Ses yeux étaient éteints, ses lèvres décolorées.

— Je suis un insensé, dit-il tout à coup en se levant.

Et parcourant sa chambre à grands pas: — Mon Dieu, reprit-il bientôt, n'être séparé d'elle que par quelques pieds d'intervalle, et songer que cet intervalle est un abîme pour moi! Là, c'est le rêve de ma vie entière réalisé, ici c'est le désespoir! Si encore, poursuivit-il, je pouvais laisser éclater devant elle les cris de ma douleur, tomber de mes yeux les larmes qui les brûlent? Hélas! la triste consolation des larmes n'est défendue, et ma vie est condamnée à n'être qu'un perpétuel mensonge!

Les sanglots lui couperent la voix.

Le jour était venu que la tête dans ses mains il pleurait encore.

CHAPITRE XV

Le Second Amour

André avait tenté inutilement pendant la première année de son mariage, de tuer sa fatale passion, il chercha contre elle un allègement dans sa tendresse pour Amaury.

Amaury du reste, par ses grâces naïves et la reconnaissance intelligente qui déjà perçait dans ses paroles, justifiait bien l'adoration de son père adoptif. Ses yeux en s'ouvrant à la lumière étaient pour ainsi dire tombés sur André, et trop jeune pour se rappeler qu'un autre l'avait aussi tenu sur ses genoux, bercé aussi tout petit dans son berceau, il ne connaissait que lui, et ses caresses et ses sourires lui disaient qu'il était tout seul son père.

L'affection d'André pour le fils de Madeleine devint en peu de temps de l'idolâtrie. Condamné à renouer au fond de son âme son intolérable amour, il se voyait sur l'enfant la tendresse qu'il lui était interdit de témoigner à la mère.

Des baisers dont il couvrait le front, les joues et les yeux d'Amaury, la moitié était trouvée invisiblement les yeux, les lèvres et le front de Madeleine. Amaury était pour lui comme un cèdre réservé, dans lequel il laissait tomber goutte à goutte le trop plein de ses lèvres et de son cœur, c'était enfin un mystérieux intermédiaire entre son âme et celle de la femme qu'il aimait.

Madeleine cependant avait fini par soupçonner qu'un violent amour se cachait sous la respectueuse tendresse d'André; ce soupçon devint bientôt une certitude. Profondément affligée de cette découverte, elle résolut, au moyen d'un refroidissement sagement gradué, de lui interdire tout espoir.

André s'était résigné courageusement à n'occuper dans l'affection de sa femme que la place d'un frère, mais quand il vit ce dernier débris de son ancien rêve d'amour s'écouler, le plus sombre désespoir s'empara de lui, et cependant son cœur demeura scellé comme ses lèvres. A son activité succéda le découragement. Il négligea ses travaux, ne vint plus que rarement dans ses ateliers, puis enfin il cessa tout à coup d'y paraître.

Emue de compassion, Madeleine redoutait bientôt pour lui ce qu'elle avait été autrefois, et le pauvre André réchauffé à la douce chaleur de cette tendresse qui se ramait afin de le sauver, recouvra la santé par enchantement l'énergie, la santé et le défaut de bonheur, le sommeil de toutes ses souffrances.

Le danger qu'il avait couru, gréison inespéré, le souvenir de la générosité d'André toujours présent à la mémoire de Madeleine, l'admiration, la vénération qu'il lui inspirait, devaient inévitablement opérer une réaction dans le cœur de la jeune femme.

Rarement aimé deux fois, jamais à la même manière. Un premier amour peut, à la rigueur, être remplacé par

un second; mais celui-ci ne ressemblera point à l'autre. Madeleine avait ressenti pour Maxime une passion instantanée, rapide, involontaire. Cette passion était tombée sur son cœur comme la foudre qui incendie. L'amour qu'André devait lui inspirer un jour, ne pouvait éclore que lentement en son âme, y pénétrer sans secousses, mais une fois entré n'en plus sortir.

Ces affections-là, moins brusques et moins splendides que les autres, sont coulées pour ainsi dire en bronze, et le temps lui-même, qui détruit tout, ne fait qu'accroître leur solidité.

Madeleine, éprouvée d'abord de l'amour d'André, s'accoutuma peu à peu, par un sentiment de généreuse pitié, à la muette adoration dont elle était l'objet. Puis, bientôt, se comparant à lui, elle eût honte d'elle-même. Comme lui, elle avait aimé, et son amour trahi s'était éteint après quelques larmes. Celui d'André, au contraire, avait survécu dans son cœur deux fois mutilé.

Cette tendre compassion la conduisit, à son insu, vers un sentiment plus doux. Ce n'était pas encore de l'amour, mais déjà c'était quelque chose de plus que l'affection d'une sœur. Elle ne se surprenait pas encore à souhaiter la présence d'André, mais elle était heureuse de le voir! Quelquefois même, cherchant contre son trouble un refuge auprès de son enfant, elle prenait Amaury sur ses genoux, l'embrassait, et André, l'instant d'après, posait à la dérochée ses lèvres